

PROGRAMME DE TRAVAIL

pour la période du 27 novembre 2022 au 26 novembre 2023

Introduction

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) a été créé en 2019 sous la forme d'une organisation à but non lucratif, avec sa siège dans la ville de Praia da Vitória, Île Terceira, aux Açores, et est cofinancé par la Commission Européenne, Portugal, Espagne et France.

Le CCRUP vise à recommander des mesures pour une gestion bonne et durable des ressources halieutiques, en permettant le meilleur compromis possible entre le maintien ou le rétablissement des limites de sécurité des ressources marines et écosystèmes, tout en tenant également en compte des aspects socio-économiques de la pêche et les industries aquacoles - des communautés piscicoles dans les régions ultrapériphériques. Ce conseil consultatif agit conformément aux principes de bonne gouvernance, tenant en compte des spécificités régionales, avec une approche régionalisée et d'une participation appropriée des parties prenantes et des autres conseils consultatifs de la pêche.

Le CCRUP compte actuellement 61 membres internationaux, nationaux et locaux, dont 40 ont manifesté leur intérêt à payer leur cotisation et à avoir une participation effective pour l'année 2022/23, laquelle commence le 27 novembre.

Durant cette 4^{ème} année d'activité de ce Conseil consultatif (du 27 novembre 2022 au 26 novembre 2023), sera candidat à un soutien financier de la Commission Européenne pour couvrir les dépenses liées à son fonctionnement.

Programme de travail

Le CCRUP a pour objectif de discuter des questions suivantes pour la période 2022-2023 :

1. Recommander à la Commission Européenne et aux États membres concernés considérant les diverses communications et propositions de règlement de la Commission Européenne, entre le 27 novembre 2022 et le 26 novembre 2023, sur des sujets liés à la gestion durable des pêches et aquaculture au moyen d'une approche écosystémique, dans le respect du principe de précaution et en tenant compte des facteurs socio-économiques ;
2. Recommander à la Commission Européenne et les États Membres concernés au sujet des problèmes liés à la gestion et aux aspects socio-économiques de la préservation de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques (RUP), afin de proposer des solutions et des bonnes pratiques pour résoudre ces problèmes ;
3. Contribuer, à la collecte, à la fourniture et à l'analyse des données nécessaires à la promotion des mesures de préservation ;
4. Contribuer à l'élaboration de plans de gestion à long terme pour promouvoir la pêche durable dans les RUP ;
5. Travailler principalement les questions suivantes :
 - o Pêche de pélagiques ;
 - o Pêche d'espèces benthiques et démersales ;
 - o Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ;
 - o Aquaculture ;
 - o Renouvellement de la flotte;
 - o Accords de pays tiers;
 - o Autres sujets pertinents.

Tous les sujets seront évalués et les avis rédigés de manière transversale, en tenant compte des RUP de l'Atlantique Ouest, de l'Atlantique Est et de l'Océan Indien. D'autres questions importantes peuvent être examinées au sein du CCRUP pendant cette période. Le CCRUP travaillera en étroite collaboration avec la Commission Européenne, les États Membres concernés, d'autres Conseils Consultatifs (CC) et des scientifiques, dans l'objectif d'élaborer des propositions et des solutions appropriées pour les questions liées à la pêche, aquaculture et d'autres sujets d'intérêt liés à l'environnement marin, des Régions Ultrapériphériques.

Réunions et ordre du jour

La majorité des dépenses du CCRUP sont liées aux remboursements des participants dans les réunions présentiels. Ainsi, le remboursement des frais de voyage, d'hôtel et de séjour des membres et des fonctionnaires pour participer aux réunions du CCRUP et aux autres réunions dans lesquelles le CCRUP doit représenter ses membres, implique des coûts élevés en raison du fait qu'un pourcentage élevé des membres et le secrétariat, vivent dans les régions ultrapériphériques, ce qui nécessite des déplacements longs et visages. Mais dans la mesure où ces réunions sont fondamentales, car elles permettent que le travail du CCRUP soit bien mené, nous essaierons de les organiser en « blocs de réunions » en minimisant les déplacements et autres, en utilisant des moyens à distance, en contribuant également au "Green Deal" européen. Cependant, et après un début avec des réunions exclusivement à distance, nous avons réalisé que c'est dans les réunions en face à face que nous parvenons à tirer le meilleur parti du débat et à trouver plus facilement des solutions consensuelles.

Considérant que chaque Région Ultrapériphérique a des caractéristiques socio-économiques, des infrastructures et des équipements liés à la pêche, ainsi que des méthodes de gestion des ressources halieutiques différentes, il est essentiel de voir et de ressentir la réalité du secteur de la pêche de chacune, sur place. En augmentant notre connaissance réelle du secteur de la pêche sur les régions ultrapériphériques, nous souhaitons atteindre notre objectif de proposer les solutions les plus appropriées pour surmonter, éviter et résoudre les difficultés et proposer la reproduction des bonnes pratiques de pêche et la durabilité des océans, dans les régions ultrapériphériques et à soutenir les objectifs de la Politique Commune de la Pêche. Ainsi, nous maintenons l'objectif de promouvoir, au moins une fois par an, une réunion hybride/présentielle dans une région ultrapériphérique. Cette année, notre Assemblée Générale ordinaire se tiendra sur l'île de *La Réunion*, ce qui nous permettra de connaître les bonnes pratiques et les difficultés de ce territoire européen. Nous avons l'intention de faire voyager à *La Réunion*, non seulement nos membres, mais aussi les hauts responsables de la politique de la pêche de la Région, permettant ainsi un échange d'informations et d'expériences impossible autrement.

Pour que ce plan de travail soit faisable nous devons remercier le soutien d'autres partenaires (administrations régionales - La Réunion - et nationales - Portugal) qui sont déjà impliqués dans l'organisation des réunions hybrides et le fonctionnement annuel du CCRUP.

Ce soutien est essentiel pour équilibrer le budget du CCRUP afin d'assurer la réalisation de notre plan de travail.

Pour cette 4^{ème} année, nous planifions les suivant moments de réunions du CCRUP:

Date	Heure	Place	Réunion	Format
7 février	12h30 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Focus - renouvellement de la flotte	en ligne
21 mars	16:00 - 18:00 (heure locale)	<i>Lisbonne</i>	Groupe de Travail sur Aquaculture	Hybride
22 mars	10h00 - 12h00 (heure locale)	<i>Lisbonne</i>	Groupe de Travail INN	Hybride
22 mars	13h30 - 15h30 (heure locale)	<i>Lisbonne</i>	Groupe de Travail Démersaux et Benthiques	Hybride
22 mars	16:00 - 18:00 (heure locale)	<i>Lisbonne</i>	Groupe de Travail Pélagiques	Hybride

23 mars	9h00 - 18h00 (heure locale)	<i>Lisbonne</i>	Comité Exécutif	Hybride
17 mai	14:00 - 16:00 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Conseil Fiscal	en ligne
23 août	12h30 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Focus - renouvellement de la flotte	en ligne
5 septembre	9h00 - 13h30 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Assemblée Générale - Partie 1	Hybride
5 septembre	15:00 - 17:00 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Assemblée Générale - Partie 2 (PeO)	Hybride
6 septembre	9h00 - 13h30 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Assemblée Générale - Partie 3 (travail de terrain)	Hybride
6 septembre	14h30 - 16h30 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Groupe de Travail Pélagiques	Hybride
7 septembre	10h00 - 12h00 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Groupe de Travail Démersaux et Benthiques	Hybride

7 septembre	13h30 - 15h30 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Groupe de Travail INN	Hybride
7 septembre	16:00 - 18:00 (heure locale)	<i>La Réunion</i>	Groupe de Travail sur Aquaculture	Hybride
2 octobre	14:00 - 16:00 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Travail sur Aquaculture	en ligne
3 octobre	14:00 - 16:00 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Travail INN	en ligne
4 octobre	14:00 - 16:00 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Travail Démersaux et Benthiques	en ligne
6 octobre	14:00 - 16:00 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Groupe de Travail Pélagiques	en ligne
26 octobre	11h30 - 14h30 (heure des Açores)	<i>Zoom</i>	Comité Exécutif	en ligne

Réunions de l'Assemblée Générale :

Conformément au plan à 9 ans, initié en 2020/21, les réunions de l'Assemblée Générale (AG) se tiennent au moins une fois par an dans une région ultrapériphérique, permettant aux membres de connaître les réalités de chacun et d'accroître leurs connaissances des autres régions, permettant ainsi un meilleur travail de la part de ce conseil consultatif.

Les réunions de l'Assemblée Générale doivent permettre de décider des politiques et des stratégies pour traiter les divers sujets. Cette réunion sera dans un format hybride, permettant un plus grand moment de dialogue entre les participants.

Ces réunions ont les objectifs suivants :

- a) Approuver le rapport annuel et le plan de travail annuel du CCRUP, préparés par le Comité exécutif pour l'année suivante – au cas où cela ne serait pas possible, ils seront approuvés ultérieurement par écrit ;
- b) Évaluer la gestion du Comité Exécutif ;
- c) Approuver le rapport financier de l'année précédente – au cas où cela ne serait pas possible, il sera approuvé ultérieurement par écrit ;
- d) Déterminer les cotisations annuelles pour l'année suivante ;
- e) Autres sujets d'intérêt pour les membres.

Nous espérons qu'au cours de l'Assemblée Générale, nous pourrions mieux connaître la réalité de la pêche et aquaculture de *La Réunion*, permettant ainsi un soutien plus fructueux à cette région pour produire des recommandations mieux informées, mais qui abordent des questions transversales à tous les membres, identifiant les difficultés et proposant des solutions pour nos pêches et aquaculture. Nous considérons qu'il est très important la présence des représentants de la Commission Européenne et des États membres à ce partage de connaissances.

L'interprétation en portugais, espagnol et français sera disponible pour toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois idiomes.

Réunions du Comité Exécutif :

Les réunions du Comité Exécutif (CCRUP) auront lieu deux fois par an. Cette 4^{ème} année, il est prévu que la première réunion se tienne à Lisbonne, en même temps le premier moment des réunions des groupes de travail. La deuxième réunion aura lieu à distance.

Le Comité exécutif est l'organe juridique qui administre et représente les intérêts du CCRUP, conformément aux dispositions et directives de l'Assemblée Générale. Ces réunions ont les objectifs suivants :

- a) Diriger et gérer le fonctionnement du CCRUP ;
- b) Discuter du plan de travail annuel et du budget annuel ;
- c) Adopter les recommandations et suggestions pour la Commission européenne et Etats Membres ;
- d) Soumettre à l'assemblée générale le budget annuel, ainsi que les comptes de l'année précédente ;
- e) Toute autre charge considérée comme importante pour le fonctionnement et le financement du CCRUP.

Toutes les recommandations du CCRUP sont approuvées par le comité exécutif, sur la base des travaux précédents et des recommandations des groupes de travail, le cas échéant. L'interprétation en portugais, espagnol et français sera disponible pour toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois idiomes.

Réunions des Groupes de Travail et de Focus :

Ces réunions se tiennent deux fois par an, en même temps que l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif. Toutes les questions essentielles et transversales aux trois bassins océaniques (Atlantique Ouest, Atlantique Est et océan Indien) qui seront discutées seront abordées au cours de ces groupes, en intégrant l'aspect régionalisé des questions, de façon à respecter les objectifs de la Politique commune de la pêche. Des experts, des représentants de la Commission européenne et d'autres entités considérées comme importantes pour le débat peuvent être invités. Nous considérons qu'il est très important la présence des représentants de la Commission Européenne et des États membres à ce partage de connaissances.

Il y a actuellement quatre groupes de travail en activité. Le plan de chaque groupe de travail sera le suivant :

Groupe de travail sur la «Pêche Pélagique»

- Évaluer la possibilité et l'importance d'obtenir des possibilités de pêche équitables pour toutes les RUP grâce à des processus inclusifs et collaboratifs ;
- Évaluer les accords de pêche pour les espèces pélagiques avec les pays tiers, avec la coopération du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC);
- Souligner la nécessité d'une gestion efficace et cohérente des FADs, à laquelle répondent toutes les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) concernées
- Collaborer avec d'autres Conseils Consultatifs pour examiner les questions liées aux normes commerciales, sociales et environnementales ;
- Accompagner les travaux des ORGP dans les RUP, en cherchant à coopérer avec le LDAC sur les questions d'intérêt commun aux ORGP, notamment la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC), et préparer des avis pour la Commission Européenne
- Inviter des experts en pêche pélagique à présenter leurs travaux lors de nos réunions, en fonction de nos principales préoccupations.

Groupe de travail sur la «Pêche de Démersaux et Benthiques»

- Améliorer la précision et la collecte des données obligatoires d'enregistrement des captures, scientifiques et socio-économiques dans les RUP :
 - o Identifier le point de situation de la collecte de données scientifiques et socio-économiques dans les RUPs en ce qui concerne la pêche, et comprendre ce qui peut être amélioré.
 - o Recommander à la CE un mandat pour l'ICES évaluer les stocks dans les RUPs.
 - o Recommander aux États membres l'amélioration de la collecte des données et l'importance d'en assurer la précision et la complétude conformément à la législation de l'UE. l'importance d'en assurer l'exactitude et la complétude conformément à la législation EU ;
 - o Débattre de la procédure d'obligation de débarquement dans les RUP.
- Demander plus d'informations/études sur les impacts environnementaux des pesticides dans les RUP françaises ;
 - o Évaluer comment l'impact des pesticides peut être limité ou éliminé dans les RUPs françaises.
-

- Évaluer comment les réglementations légales actuelles affectent chaque membre dans les pêcheries démersales et benthiques, mesures et recommandations à adopter.
 - o Recensement sur la situation réglementaire actuelle et sur la mesure dans laquelle elle peut être améliorée.
- Analyser des mesures de gestion de la pêche dans les RUPs : identifier les exemples positifs qui peuvent être reproduits RUPs.
 - o Promouvoir la réplique des mesures de gestion éprouvées dans certains pays
- Demande d'autorisation pour les pêcheurs de Mayotte de pêcher à *Zelée* et *Geyser*

Groupe de travail sur la « Pêche Illégale, Non Déclarée et Non réglementée (INN) et autres questions connexes »

- Débat entre les membres et les Etats-Membres sur les processus administratifs utilisés par les États Membres intéressés ayant des régions ultrapériphériques, dans l'application de la réglementation INN de l'UE ;
- Mise en œuvre des *Joint Deployment Plans* (planification, mise en œuvre et évaluation des mesures de contrôle) dans les RUPs ;
- Demande d'informations sur les actions de contrôle de la pêche détenue par le Commission Européenne et les États membres.
 - o Renforcer la nécessité d'un mandat de contrôle de la pêche dans la ZEE des RUPs
- Analyse, par types de pêcherie, de la réglementation applicable et des besoins/manquements pour se conformer, pour justifier d'une demande de délais ou d'exemption qui permettent l'application réaliste de la réglementation le cas échéant.
- Évaluer la pertinence potentielle des procédures à l'encontre des pays tiers («*carding system*») en raison de la pêche INN dans les eaux des RUPs, en coopération avec le Market Advisory Council (MAC). Le débat sur ce thème portera sur les [documents pertinents](#), notamment le [Rapport spécial 20/2022 : Action de l'UE pour combattre la pêche illégale](#) ;

Groupe de travail sur l'Aquaculture

- Analyser la nécessité d'adapter les financements européens et leurs modalités de mise en œuvre, pour impulser le développement aquacole dans les RUPs.
- Débattre les stratégies pour faire « du produire local et européen » un atout concurrentiel sur les marchés locaux.
- Débattre un modèle de production locale d'aliment adapté au contexte des RUP est-il envisageable pour accroître la résilience de l'aquaculture de ces territoires.
- Recommander sur la nécessité d'encourager la recherche et développement sur des sujets transversaux à l'aquaculture des RUPs : impacts de l'aquaculture sur l'environnement, la sécurité alimentaire, la diversification et les algues, en coopération avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture. Évaluer des outils de modélisation et une réglementation commune.
- Point annuel sur l'état des filières aquacoles des RUPs : mise à jour des indicateurs de suivi par territoire, et recommandation à la Commission Européenne.

Chaque groupe de travail aura accès aux informations pertinentes possible, relatives aux ressources halieutiques dans les eaux communautaires et sera consulté sur toutes les propositions du CCRUP de son intérêt. L'interprétation en portugais, espagnol et français sera disponible pour toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois idiomes.

Groupe de Focus - Renouvellement de la flotte

Cette année, il a été décidé par le Comité exécutif, à la demande du groupe de travail Démersal et Benthique, de mettre en place un groupe de réflexion sur les problèmes et les solutions possibles pour le renouvellement de la flotte dans les RUP, où il est prévu d'aborder les sujets suivants:

- Recensement et la typologie des flottilles concernées dans chaque territoire ;
- Connaissance scientifique de l'état des stocks dans les RUPs
- Le débat sur ces sujets prendra en compte les [documents pertinents](#) (en particulier [l'aperçu de l'état de la collecte de données et des avis scientifiques dans les RUP de l'UE, avec une étude de cas sur une feuille de route vers une évaluation régulière des stocks en Guyane Française](#)). les [recommandations déjà adoptées](#) et la ligne [directrice sur les aides d'État](#) à la pêche pour les régions ultrapériphériques.

Ce Groupe de Focus a pour objectif de rédiger au moins une recommandation sur ces sujets. L'interprétation en portugais, espagnol et français sera disponible pour toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois idiomes.

Communication et transparence

Les activités du CCRUP seront ouvertes et transparentes ;

Tous les documents publics du CCRUP, y compris les [avis écrits](#), sont disponibles en portugais, espagnol et français, sur notre site Internet et envoyés à la Commission européenne et aux États membres concernés, à savoir le Portugal, la France et l'Espagne.

Les [procès-verbaux de chaque réunion](#) de l'assemblée générale, du comité exécutif, des groupes de travail et des groupes de réflexion (*renouvellement de la flotte*) sont publiés sur notre site Internet, après approbation.

Toutes les réunions sont également annoncées sur le site Internet du CCRUP et leurs ordres du jour sont publics.

Nous continuerons à communiquer les activités de ce conseil consultatif sur les réseaux sociaux « Facebook » et « LinkedIn », ainsi que dans les médias locaux, régionaux et nationaux.

Membres

Le secrétariat assure la promotion de ce conseil consultatif et facilite l'admission de nouveaux membres.

Considérant l'importance croissante de l'aquaculture dans le monde et du déficit d'organisations de ce secteur dans notre CC, le secrétariat et les membres continueront à rechercher des organisations intéressées à participer en tant que membres de ce conseil consultatif. Considérant également le faible nombre de membres effectifs des RUPs françaises, nous contacterons plus d'organisations pour promouvoir notre travail et tenter d'accroître la participation de ces structures des RUP.

Les membres seulement seront informés et invités à participer aux activités du CCRUP, lorsqu'ils remplissent leurs obligations, notamment le paiement des cotisations annuelles, étant considérés comme effectifs.